



10 mars 2015

(15-1355)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## EXAMEN DU FONCTIONNEMENT ET DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SPS

### COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'ÉGYPTE

Les observations ci-après concernant le projet de rapport sur le quatrième examen de l'Accord SPS (G/SPS/W/280/Rev.2), reçues le 3 décembre, sont distribuées à la demande de l'Égypte.

---

L'Égypte suggère d'ajouter les recommandations suivantes.

Dans la section 11 intitulée "Mise en œuvre de l'Accord – Recours à des consultations spéciales", au paragraphe 11.7. (Page 24):

- Les Membres sont encouragés à faire part de leur expérience en matière de recours à des consultations spéciales, y compris par les bons offices de la Présidence du Comité SPS, pour faciliter le règlement de problèmes commerciaux spécifiques.

Dans la section 12 concernant la Coopération avec le Codex, la CIPV et l'OIE, au paragraphe 12.2. (Page 25):

- Les organisations internationales pertinentes sont invitées à tenir le Comité informé de toutes leurs activités conjointes en rapport avec l'Accord SPS.

Dans la section 14 relative aux normes SPS privées, au paragraphe 14.20. (Page 29):

- Les organisations internationales pertinentes sont invitées à tenir le Comité informé de toutes les activités qu'elles entreprendront concernant les normes privées et commerciales.
-